



**Autorisé, à l'unanimité,** le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes;

**Désigné** Monsieur Bernard BERTON comme représentant titulaire et Monsieur Serge GREGOIRE comme représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres spécifiquement créée.

**19-002 CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'INSERTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ESPACES VERTS – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION**

**RAPPORTEUR : Martine JUTAND-MORIN**

**Autorisé, à l'unanimité,** le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes;

**Désigné** Monsieur Bernard BERTON comme représentant titulaire et Monsieur Serge GRÉGOIRE comme représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres spécifiquement créée.

**19-003 CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) – INSTAURATION ET COMPOSITION**

**Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN**

**Approuvé, à l'unanimité,** la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL),

**Approuvé** la composition et le rôle de la CIL tels que détaillés ci-dessus,

**Autorisé** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

**19-004 CREATIONS D'EMPLOIS**

**Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN**

**Décidé à l'unanimité,** de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique
- 1 poste d'Agent de Maîtrise

**Précisé** que cette création prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Chargé** Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois

**19-005 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONVENTION DE CO-GESTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS**

**Rapporteur : Richard BÉGON**

**Approuvé, à l'unanimité**, la convention de cogestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, entre la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et le Communauté de Communes du Nogentais.

**Autorisé** M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer ladite convention.

**19-006 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – RÉGIE D'AVANCE – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU RÉGISSEUR SUITE AU CAMBRIOLAGE DU LOCAL ADMINISTRATIF**

**Rapporteur : Richard BÉGON**

**Emis à l'unanimité** un avis défavorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Loïc HUMÉ.

**19-007 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – RÉGIE DE RECETTES – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU RÉGISSEUR SUITE AU CAMBRIOLAGE DU LOCAL ADMINISTRATIF**

**Rapporteur : Richard BÉGON**

**Emis, à l'unanimité** un avis défavorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Loïc HUMÉ.

**19-008 OPAH – AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION PASSÉE AVEC LA RÉGION GRAND EST ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR LA REORIENTATION DES AIDES**

**Rapporteur : Serge GRÉGOIRE**

**Approuvé, à l'unanimité** l'avenant n°1 à la convention d'opération entre la Région Grand Est, l'ANAH et la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine.

**Autorisé** M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer ledit avenant.

**19-009 OPAH – AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT PASSEE AVEC LA REGION GRAND EST EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS TRES MODESTES DE LOGEMENTS INDIGNES ET/OU INDECENTS**

**Rapporteur : Serge GRÉGOIRE**

**Approuvé, à l'unanimité** l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine, sous réserve de l'application d'une franchise.

**Demandé** l'application d'une franchise à hauteur de 1% du coût des travaux subventionnables avec un minimum de 50 € et un maximum de 200 €.

**Autorisé** M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer ledit avenant, sous réserve que cette modification soit validée par la Région Grand Est.

**19-010 AIRE DE GRAND PASSAGE – CONVENTIONS DE SERVITUDES SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE INTERCOMMUNAL AVEC ENEDIS – AUTORISATION DE SIGNER**

**Rapporteur : Michel LAMY**

**Approuvé, à l'unanimité** la présente convention de servitude pour l'implantation de 3 canalisations électriques souterraines ainsi que ses accessoires sur les parcelles H499(p) (domaine public) et ZP1(p) (domaine privé) situées sur l'ex-aérodrome à Maizières-la-Grande-Paroisse et appartenant à la Communauté de Communes.

**Accepté** à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux supportés par la CCPRS, le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 Euros (Vingt Euros).

**Approuvé** la présente convention de servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires sur la ZP1(p) (domaine privé) située sur la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse et appartenant à la Communauté de Communes.

**Accepté** à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux supportés par la CCPRS, le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 225 € (deux cent vingt-cinq euros).

**Autorisé** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les présentes conventions ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

**19-011 FIBER TO THE HOME (FTTH) – FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D’INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT-DEBIT DANS LE DEPARTEMENT DE L’AUBE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LA REGION GRAND-EST ET LE DEPARTEMENT DE L’AUBE**

**Rapporteur : Michel LAMY**

**Approuvé, à l’unanimité** la convention de financement pour la réalisation du réseau d’initiative publique régional de très haut débit dans le Département de l’Aube à intervenir entre la Région Grand-Est, le Département de l’Aube et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

**Pris acte** du coût total de la participation financière de la Communauté de Communes pour 10 442 prises, soit **313 260 €** ventilés comme suit :

<b>Echéancier</b>	<b>Participation</b>	<b>Part Département</b>	<b>Part EPCI</b>
2019	20% du total	146 188	62 652
2020	20% du total	146 188	62 652
2021	20% du total	146 188	62 652
2022	20% du total	146 188	62 652
2023	20% du total	146 188	62 652

**Autorisé** le Président, ou son représentant, à signer la convention définitive ainsi que tous les avenants y afférant;

**Dit** que les crédits nécessaires seront à prévoir aux Budgets Primitifs correspondants.

**19-012 CONTRAT DE VILLE – RAPPORT 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION.**

**Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS**

**Pris connaissance, à l’unanimité** de l’avis préalable formulé par le conseil municipal de Romilly-sur-Seine en date du 8 décembre 2018,

**Approuvé** le rapport 2017 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

**19-013 AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER TPE/PME – MODIFICATION DU REGLEMENT D'APPLICATION – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°17-52 DU 27 AVRIL 2017**

**Rapporteur : Valérie NOBLET**

**Accepté, à l'unanimité** les modalités d'attribution de subvention pour l'aide à l'investissement immobilier par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine aux TPE/PME telles que dans le règlement d'application annexé ;

**Décidé** d'affecter un budget annuel de 50 000 € à cette aide ;

**Approuvé** le règlement d'application ci-annexé ;

**Approuvé** les termes du projet de convention ci-annexé ;

**Autorisé** le Président, ou le Vice-président par délégation, à signer lesdites conventions ;

**Précisé** que cette délibération annule et remplace la délibération n°17-52 du 27 avril 2017.

**19-014 STERILISATION DES CHATS ERRANTS – MODIFICATION DES FINANCEMENTS VERSES PAR LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – AUTORISATION DE SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION**

**Rapporteur : Valérie NOBLET**

**Approuvé, à l'unanimité** la nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre l'Association 30 Millions d'Amis et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

**Approuvé** la participation de la collectivité à hauteur de 4200 €.

**Précisé** que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2019, et prendra effet à la date de sa signature,

**Autorisé** M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer ladite convention.

**Précisé** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention sont inscrits au budget principal.

**19-015 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL–  
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION  
ECONOMIQUE**

**Rapporteur : Bernard BERTON**

**Pris acte, à l'unanimité** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour le Budget Principal pour l'exercice 2019.

**Pris acte** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour le Budget Annexe Zones d'Activités pour l'exercice 2019.

**Pris acte** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour le Budget Annexe Bâtiments à Vocation Economique pour l'exercice 2019.

**19-016 CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS  
FERMIERS- MONTANT DE L'OPERATION - CONFIRMATION DE LA SIGNATURE D'UN  
CREDIT-BAIL SUITE A L'AVIS DES DOMAINES**

**Rapporteur : Eric VUILLEMIN**

**Confirmé à l'unanimité** les termes de la délibération n°18-071 du 25 Juin 2018 portant sur la construction d'un bâtiment pour un groupement de producteurs fermiers d'une surface de 432,85 m<sup>2</sup>, comme indiqué dans le permis de construire.

**Confirmé** la signature d'un crédit-bail de l'immeuble en état futur d'achèvement avec la Société Terres, Ferme et Saveurs.

**Indiqué** que ce crédit-bail, en cours de négociation, sera calculé sur une durée de 12 ans, sur la base d'un loyer mensuel de 3 000€ HT (trois mille euros HT) soit 3 600€ TTC (trois mille six cents euros TTC) avec un pré-loyer de 12 000€ HT (douze mille euros HT) soit 14 400€ TTC (quatorze mille quatre cent euros) payable à la signature du bail.

Le montant prévisionnel de la levée d'option arrêté à ce jour est de 62 321,35 HT (soixante- deux mille trois cent vingt et un euros et trente- cinq centimes HT) soit 74 785,62€ TTC (soixante- quatorze mille sept cent quatre- vingt- cinq euros et soixante- deux centimes TTC).

**Mandaté** le Président pour négocier les conditions définitives et techniques de l'opération.

**Autorisé** le Président à signer le contrat de crédit-bail ainsi que tous les avenants y afférant.

**19-017 AMF – RESOLUTION GENERALE DU 101EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE**

**Rapporteur : Eric VUILLEMIN**

**Soutenu, à l'unanimité** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

**19-018 CHARTRE DE L'INTERMODALITÉ ET DES SERVICES A L'USAGER EN GRAND EST – AUTORISATION DE SIGNER**

**Rapporteur : Serge GRÉGOIRE**

**Pris acte, à l'unanimité** de la mise en place d'outils de gouvernance de la mobilité : la charte de l'intermodalité et des services à l'utilisateur en Grand Est et la Conférence Régionale des Mobilités.

**Autorisé** le Président, ou le Vice-Président à signer ladite charte.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE  
ET PUBLIE LE**

Le Président,



Eric VUILLEMIN